

ARRETE MUNICIPAL n° 2024-140

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Charafine**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par **Mr Schoun – 422 Route de Charafine – 74410 Saint-Jorioz** relative à des travaux de rénovation du toit et des façades.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers la circulation route de Charafine, au droit du n°422, sera alternée par panneaux B15-C18 du **09/09/2024 au 04/10/2024**.

Article 2 :

Durant cette période, la place de parking devant le 439 Route de Charafine sera interdite au stationnement et le camion grue de l'entreprise pourra stationner devant le 422 Route de Charafine à l'intérieur du rectangle blanc peint sur place.

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par le pétitionnaire.

Article 3 :

La signalisation du chantier et du véhicule stationné devant le 422 Route de Charafine sera assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (jeremie.schoun@gmail.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 27/08/2024

Le Maire,
Michel Béa

